



# Formateur PRAP Sanitaire et Social

## Publics

- Professionnels du secteur sanitaire et social.
- Formateurs d'organismes dispensant la formation prap auprès des personnels (ou futurs personnels) d'établissements de soins ou de structures d'aides ou de soins à domicile.

## Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

## Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation du projet de formation prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

## Contenu

- Les risques liés à l'activité physique, les TMS, définition et facteurs déterminants ;
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur ;
- Les méthodes d'analyse du travail ;
- Les différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé ;
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail ;
- La formation aux techniques gestuelles ;
- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation ;
- La conception d'une action de formation ;
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation.

## Encadrement et méthodes pédagogiques - validation de la formation

**L'encadrement de la formation est assuré par un formateur habilité par le réseau prévention.**

### Méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques et d'étude de cas, issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentation des différentes méthodes et outils.
- Echanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.
- Plan d'action personnalisé.

### Validation

**A l'issue de la formation, le réseau prévention délivre au stagiaire une attestation d'aptitude à animer des formations prap en direction des salariés.**

## Durée

12 jours de formation répartis sur 3 semaines non consécutives (3 X 4 jours) en alternance avec des périodes d'application (1 + 2 jours) dans l'établissement du participant.

## Animateurs

La formation est animée par l'INRS :

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

rubrique « se former »